

ACTIVITÉ SPORTIVE :
1^{ère} adhésion OUI NON

NOM _____

PRÉNOM _____

SEXE M F DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA) _____ ÂGE _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL. _____ PORTABLE _____

EMAIL _____

RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION

Modes de paiement acceptés : **CHÈQUES - ESPÈCES - PASS⁺ HAUTS-DE-SEINE 2017**
CHÈQUES VACANCES ANCV - COUPONS SPORTS ANCV

NOM DU PARENT OU DU RESPONSABLE LÉGAL POUR LES ENFANTS Mme M. _____

- Reportez-vous au guide des sports ou au site internet SMM92.FR pour connaître les tarifs des activités sportives.
- Ce bulletin d'adhésion est à remettre **REPLI, DATÉ ET SIGNÉ (recto/verso)** avec la **totalité du RÈGLEMENT**.
- Les dossiers incomplets ou illisibles seront refusés et l'adhérent n'aura pas accès aux installations.

À ce bulletin, joindre un :

CERTIFICAT MÉDICAL de moins de trois mois (à la date de début de l'activité), indiquant la «non contre-indication à la pratique sportive en compétition» pour chaque discipline sportive sollicitée.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE, pour les Montrougiens uniquement (facture EDF, GDF, facture de téléphone, facture adsl/fibre, quittance d'assurance), au nom/prénom de l'inscrit ou du conjoint ou du responsable légal pour les mineurs.

Partie réservée au SMM

Dossier d'inscription :
 soldé remis à :

Détail du montant à régler :

..... | | | | | €

..... | | | | | €

..... | | | | | €

..... | | | | | €

TOTAL | | | | | €

..... | | | | | €

..... | | | | | €

Détail du paiement



SUR CHAQUE ÉLÉMENT JOINT CI-DESSOUS : NOTEZ AU DOS ACTIVITÉ + NOM, PRÉNOM DE L'ADHÉRENT

1 SEUL CHÈQUE n°..... banque | | | | | €
☞ À L'ORDRE DU «SMM» **Nom du payeur (si différent de l'adhérent) :**

ESPÈCES reçu n°....., date :, signature : | | | | | €
☞ EXCLUSIVEMENT AUPRÈS DE LA COMPTABILITÉ, au secrétariat général : 105, rue M. Arnoux

SI VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'AIDE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE⁽¹⁾ OU D'UN COMITÉ D'ENTREPRISE⁽²⁾

(1) PASS⁺ HAUTS-DE-SEINE 2017 | | | | | €
☞ créez et affectez directement votre ticket au « **STADE MULTISPORTS DE MONTROUGE** » via passplus.hauts-de-seine.fr et imprimez le ticket à joindre au bulletin d'adhésion, **avant le 30/11/2017**.
Montant de l'aide :
• Collégien non boursier : **60€**
• Collégien boursier : **65€**

(2) CHÈQUES VACANCES ANCVx10€ +x20€ +x25€ +x50€ | | | | | €

(2) COUPONS SPORTS ANCVx10€ +x20€ +x25€ +x50€ | | | | | €

(2) CHÈQUE CE à l'ordre du SMM | | | | | €

OU SI VOUS ÊTES DANS L'ATTENTE d'un moyen de paiement ci-dessus⁽¹⁾⁽²⁾, joindre un chèque :

CHÈQUE DE CAUTION | | | | | €
☞ encaissement le 31/01/2018 en cas de justificatif(s) manquant(s) à la date limite de dépôt.
EN ATTENTE DE : PASS⁺ CV/CS ANCV CHÈQUE CE

..... | | | | | € **TOTAL** | | | | | €

PRÉSENTATION DES GARANTIES ET **SIGNATURE OBLIGATOIRE**
au verso



ASSURANCES

PLAFONDS D'INDÉMNISATION

Tableaux des garanties dont vous bénéficiez
au titre du contrat n° 3 286 004 P
souscrit par le SMM auprès de la MAIF
pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018
pour les adhérents du SMM non licenciés

- Jusqu'à 300 000 € en cas d'invalidité
- Jusqu'à 6 000 € en cas d'incapacité temporaire entraînant une perte de revenus.
- Jusqu'à 3 000 € pour le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques
- Un capital de base de 30 000 € en cas de décès, auquel s'ajoutent 30 000 € pour le conjoint survivant et 15 000 € par enfant à charge.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE

pour les adhérents du Stade Multisports de Montrouge

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire : pour cela, le secrétariat général du SMM tient à votre disposition un formulaire de souscription, ainsi que le tableau des garanties décrivant les différentes formules proposées.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Pour les adhérents licenciés : dans le cadre de leur activité sportive, les licenciés sont couverts par l'assurance de leur fédération sportive → déclarer l'accident dans les plus brefs délais auprès de la fédération concernée.

Pour les adhérents non licenciés : fournir dans les 3 jours au secrétariat du SMM la déclaration de l'accident faite par l'entraîneur sur papier libre et le certificat médical.

Partenaire du sport

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL DE MONTROUGE

44 Avenue de la République – 92120 MONTROUGE

Courriel : 06116@creditmutuel.fr – 0 820 887 395 Service 0,12 € / min + prix appel

JE DÉCLARE EN QUALITÉ DE :

adhérent(e)

mère

père

tuteur

tutrice

→ **ATTESTER** sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

→ **ME CONFORMER** aux dispositions prévues par les statuts, le règlement intérieur du SMM et celui de la section concernée. → **M'ACQUITTER** des droits d'entrée et cotisation (toute annulation entraîne 20 € de frais de dossier). → **ÊTRE INFORMÉ(E)** de la couverture d'assurance pour tous les sociétaires du SMM et avoir été invité(e) à souscrire une assurance personnelle complémentaire.

→ **ÊTRE INFORMÉ(E)** que l'ensemble des prestations ou cours prévus en début de saison sont entendus forfaitairement pour toute la saison. *Les modifications pouvant intervenir en cours d'année impliquant des changements au regard des prévisions annoncées ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement, en particulier lorsque ces modifications sont liées à l'indisponibilité des installations sportives, indépendantes de la volonté du SMM (y compris intempéries).* → **ACCEPTER** que mon image et mon nom ou ceux de mon enfant apparaissent dans les publications ou lieux liés au SMM (Guide des sports, Montrouge Magazine, sites Internet du SMM, etc.)

☞ [concernant les MINEURS] → **AUTORISER MON ENFANT** à être adhérent(e) du SMM et autoriser la prise en charge médicale pour tout incident survenant lors de l'activité sportive. *En cas d'annulation de cours ou d'entraînement, avec ou sans préavis, les enfants disposeront de leur temps et de leurs mouvements selon les consignes que les parents leur auront données pour cette éventualité.*

Responsable de l'enfant : Tél. _____

Mme M. _____

Fait à

le :

Signature de l'adhérent ou
de son représentant légal

**Je souhaite m'investir en tant que bénévole
au sein de l'association** oui non

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée,

vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.